

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

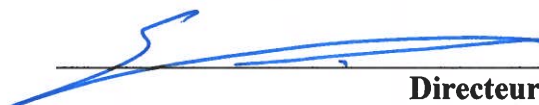
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 18 avril 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur demande de dérogation mineure pour la propriété située sur la rue Matawin, plus précisément sur le lot 6 142 487 (matricule 7271-62-6719). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) sur un terrain où il n'y a pas la présence d'un bâtiment principal.

De plus, la demande concerne un bâtiment accessoire ayant des murs de 14' au lieu de 10', une hauteur totale de 25' au lieu de 16.4' et ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (1192 p<sup>2</sup> au lieu de 1151 p<sup>2</sup>), ce qui contrevient aux articles 6.3.1 et 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.


**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 7<sup>e</sup>  
jour d' avril deux mille vingt-deux (2022)**

  
Directeur général

=====

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 7<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour d'avril **deux mille vingt-deux (2022)**.

  
Directeur général